

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC386

présenté par
Mme Bannier

ARTICLE 31

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« saisi »

le mot :

« saisie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.